

Petit, P. 2018. « Une mise au point préalable sur l'ethnicité au Katanga ». Cité dans J. Omasombo Tshonda (dir.), *Haut-Katanga : lorsque richesses économiques et pouvoirs politiques forcent une identité régionale*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographie des provinces de la RDC », n° 11), pp. 119-123.

Platteau, J.-P. 2014. « Redistributive pressures in Sub-Saharan Africa: causes, consequences and coping strategies ». In R. Bates *et al.* (dir.), *African Development in Historical Perspective*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 153-207.

Posner, D. 2005. *Institutions and Ethnic Politics in Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.

Ranger, T. 1983. « The invention of tradition in colonial Africa ». In E. Hobsbawn & T. Ranger (dir.), *The Invention of Tradition*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 211-262.

Trefon, T. 2009. « Public service provision in a failed state: looking beyond predation in the Democratic Republic of Congo ». *Review of African Political Economy* 36 (119) : 9-21.

Vansina, J. (1966). *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Kinshasa : Éditions universitaires du Congo.

Young, C. & Turner, T. 1985. *The Rise and Fall of the Zairian State*. Madison : Wisconsin University Press.

Remerciements

La recherche pour ce chapitre a bénéficié du financement du programme Secure Livelihood Research Consortium de l'Overseas Development Institute. Les auteurs tiennent à remercier Balthazar Ngoy Kimpulwa, Georges Kasongo Kalumba, Emmanuel Kasongo Mungongo, Claude Iguma Wakenge, Albert « Jolino » Malukisa et Alphonse Maindo pour leur aimable assistance dans l'identification des groupes ethniques, ainsi que pour leur amitié et bonne camaraderie. Tom de Herdt et Wim Marivoet nous ont généreusement facilité l'accès à l'*Enquête 1-2-3*. Lisa Jené fut avec nous sur le terrain. Les commentaires de deux évaluateurs anonymes nous ont permis de considérablement améliorer l'article. Nous sommes finalement reconnaissants à Aymar Nyenyezi Bisoka pour des échanges fructueux sur les questions traitées par ce travail ainsi qu'au reste de l'équipe de « Conjonctures » pour leur intérêt pour nos travaux.

LE BOURGMESTRE COMME INTERMÉDIAIRE DANS LA DÉLIVRANCE DES SERVICES PUBLICS DANS LE TERRITOIRE PÉRIURBAIN DE MALUKU À KINSHASA

Mavakala Kalunseviko Krossy¹

Introduction

Ce chapitre s'intéresse au bourgmestre en tant que personnage administratif et politique central dans la délivrance des services publics dans la commune périurbaine de Maluku à Kinshasa. Il cherche à savoir quel rôle joue le bourgmestre dans le fonctionnement de l'État au niveau le plus bas de l'Administration publique, dans un contexte de décentralisation. Il ne s'agit pas de procéder à un quelconque *job description*, mais de présenter les mécanismes mis en place par le bourgmestre en tant qu'intermédiaire politique et social. Ce travail se veut aussi une contribution au débat scientifique en cours au sujet de la nature de l'État postcolonial africain (Anders 2010). Il est question d'apporter des éléments qui attestent d'un fonctionnement effectif de la commune de Maluku dont le bourgmestre, profitant des « fentes juridiques » contenues dans les textes légaux, se sert de l'État pour activer les autres secteurs capitaux de sa société. Il s'agit de s'intéresser à son background social (Gallez & Rubbers 2010) afin de révéler l'importance de l'accès à l'État et les évolutions dans le mode de gouvernance au niveau local.

Deux auteurs ont étudié l'administration territoriale zaïroise. Celle-ci était particulièrement marquée par la centralisation du pouvoir et son caractère vénal. Gould (1983) qualifiera d'autoritaire le régime zaïrois, qui avait été entre les mains d'une classe politique hégémonique et d'un appareil administratif visant la recolonisation du peuple. Ce système s'était affairé à démanteler les structures et les pratiques mises en place par Joseph Kasa-Vubu, marquées par la décentralisation des entités territoriales. Une fonction publique politisée agissait alors sous l'influence du militantisme. Contribuer à l'hégémonie du parti devint à l'époque le critère de recrutement, de sélection et de promotion dans l'Administration publique. Le vol et les détournements étaient autorisés (*yiba moke*). D'où trois conséquences

¹ Doctorant à l'Université de Liège et à l'École régionale postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT).

majeures : l'appauvrissement des agents et fonctionnaires de l'État, la généralisation de la corruption et la pratique généralisée des extra-muros, c'est-à-dire le fait d'avoir une activité parallèle rémunératrice à la fonction administrative. Ce point de vue sera attesté par Callaghy (1984), d'après qui l'État, sous Mobutu, était un État absolutiste. Les « préfets », nommés par lui, en constituaient la colonne vertébrale. Ces derniers servaient d'instruments de contrôle et participaient à l'expropriation des ressources de la population. Ils centralisaient entre leurs mains le pouvoir au niveau local et devaient privilégier les intérêts de l'État. L'agent territorial était alors considéré comme un exploitant étranger, par l'application d'une politique territoriale des « non-originares ».

Près de trente années séparent ces travaux de ceux qui se sont récemment penchés sur la problématique du fonctionnement de l'Administration publique congolaise (Englebert 2011 ; Moshonas 2012 ; Wagemakers 2014). Ces travaux ont mis en évidence l'approche empirique dont les auteurs se sont servis pour réaliser une autopsie des établissements publics. Nous avons adopté la même démarche empirique, afin d'appréhender la délivrance des services publics au niveau de ce que Bierschenk et Olivier de Sardan (1998) appellent le *local-level politics*. Nous nous sommes cependant défait de tout *a priori* sur la nature de l'État, afin d'opérer une relecture du fonctionnement de l'administration locale à travers un personnage singulier, ainsi que de la manière dont un individu investi de pouvoir navigue entre différents espaces.

De nos jours, l'Administration publique congolaise est censée fonctionner selon les modalités de la Constitution de 2006 qui promeut la décentralisation (RDC 2006). La réforme décentralisatrice est l'une des conditionnalités fixées par les bailleurs de fonds dans leur politique de promotion de la bonne gouvernance en Afrique (Bierschenk & Olivier de Sardan 1998 ; Gallez & Rubbers 2015). Identifiée comme mécanisme miracle, modèle voyageur ou *success story*, elle est considérée par les bailleurs de fonds comme une modalité de sortie de crise (Behrends, Park & Rottenburg 2014), puisqu'il s'agit d'interventions standardisées ou de réformes *prêt-à-porter* pour les pays du Sud (Olivier de Sardan, Diarra & Moha 2017). En République démocratique du Congo (RDC), la décentralisation semble adopter une démarche ambivalente faite d'avancées partielles, de remises en cause et de refoulement par les acteurs politiques (Englebert 2011). La question est ainsi de savoir si ces modèles longtemps appliqués ont – ou pas – apporté les effets escomptés.

L'idée de s'intéresser à un personnage, plutôt qu'à une société, a été inspirée par les travaux de Bierschenk et Olivier de Sardan (1998), d'une part, et par celui de Giovanni Levi. Les premiers s'interrogent sur la capacité de la démocratisation et de la décentralisation à modifier la politique au village ou la manière de l'exercer. D'après eux, la centralisation des décisions politiques étoufferait les initiatives politiques locales. La décentralisation

serait à ce titre l'occasion d'introduire la démocratie locale, la responsabilité politique et la libéralisation des dynamiques politiques. Réalisée au Bénin, leur étude révèle les conséquences du processus de désengagement de l'État ouvrant des marges de manœuvre à une multitude d'organisations intermédiaires, dont des courtiers ainsi que des fonctionnaires et agents de l'État. L'ouvrage de Giovanni Levi, *L'Héritage immatériel*, dont un compte rendu a été réalisé par Abélès (1991), évoque l'histoire de la famille Chiesa (le père, Giulio Cesare Chiesa, podestat, et son fils, Giovanni Batista Chiesa, curé-vicaire du village Santena, au XVII^e siècle en Italie). Utilisant la technique de reconstitution des événements biographiques à savoir « la microhistoire » ou « l'histoire au ras du sol », l'auteur se donne un prétexte pour réaliser une étude approfondie du fonctionnement d'une société villageoise afin d'éclairer « ce que sont véritablement les notables ainsi que le rôle qui est le leur dans la société locale » (*idem*).

Les deux ouvrages ont apporté quelques éclairages à cet article. Le premier souligne l'importance de la dynamique qui se met en place lorsque l'État se désengage des entités territoriales subalternes. Le désengagement de l'État est utile pour révéler les initiatives des autorités politiques locales qui développent des stratégies de gestion, parmi lesquelles l'intermédiation, soulignée par Blundo (1995). Dans une étude au Sénégal, l'auteur met en exergue le rôle des agences de coopération lorsque le rôle de l'Administration publique en tant que dispensateur du développement a disparu, justifiant ainsi l'intérêt du rôle du courtage en milieu rural. Parmi les courtiers, certains agents de l'État s'étaient rendu promoteurs de projets. Le deuxième ouvrage est aussi révélateur de l'importance de la microhistoire pour comprendre le jeu politique et ses implications sur la vie sociale des populations. À travers l'histoire sociale, le profil sociologique et la carrière du bourgmestre, nous rendons compte des mécanismes sociaux en action dans le territoire périurbain de Maluku.

Du point de vue des services publics, cela est important car le bourgmestre se situe à la fois du côté de l'État et en dehors de celui-ci. En effet, Blundo et Le Meur (2009) mentionnent le fait qu'il n'existe pas, en Afrique, de service public dont la délivrance n'implique pas les services administratifs de l'État, les administrations du développement, les organisations communautaires ainsi que les opérateurs privés. De par sa fonction, le bourgmestre de Maluku traverse les quatre instances pour lesquelles il agit. Son action est, par ailleurs, cruciale, dans un contexte de faillite d'entreprises établies par l'État pendant la décennie 1970-1980 dans sa juridiction administrative, à savoir la Société sidérurgique de Maluku (Sosider) et la Société industrielle et forestière du Congo (Siforco). La première a complètement fermé tandis que la deuxième fait l'objet d'une vente de temps à autre. Nous avons saisi ce contexte de faillite de projets de l'État pour définir le territoire périurbain considéré comme un espace fantomatique et précaire, du fait

de l'échec généré par les projets pharaoniques et utopiques de l'État. Scott (1998) souligne l'importance des fonctionnaires dans la planification du développement des États du XX^e siècle. Les projets de ces États qui s'étaient constitués unique détenteur du pouvoir d'améliorer les conditions de vie avaient échoué. Plutôt que de rechercher les logiques sous-tendant l'échec des projets, cet article analyse plutôt ce qui advient au-delà de cet échec en insistant sur le fait que l'État ne s'arrête jamais complètement et que l'échec de l'un de ses projets peut donner lieu à l'action de l'une ou l'autre de ses innombrables parties et acteurs. Des acteurs institutionnels ou individuels (Trefon & Cogels 2007) peuvent, en effet, se constituer société civile, pour délivrer les services publics à la place de l'État.

Das & Poole (2004) qualifient d'état d'exception pareille situation où un acteur est à la fois une composante interne et externe à l'État. C'est une chrysalide (Mavakala 2013). Dans leur article sur les « marges » en anthropologie, les auteures soulignent le rôle de certains personnages, tels que le policier et le « patron local », qui sont investis d'un certain type de pouvoir. Dans cet article, nous nous sommes réapproprié le concept des marges selon l'acception des auteures qui l'ont identifié comme une question permettant la lisibilité et l'illisibilité de l'État, c'est-à-dire comme « un langage » (Das & Poole 2004 : 16) et comme un mécanisme de contrôle. Il s'agit de considérer le critère du militantisme ainsi que les multiples actions du bourgmestre comme un langage. Dans le contexte de Maluku, ce langage est un code à décoder entre parties émettrices et réceptrices interagissant. Il est à double sens : échelonné vers le haut et vers le bas. La hiérarchie au pouvoir n'a pas nécessairement besoin des statistiques, des rapports écrits, des bulletins d'information, des procès-verbaux ou d'autres documents qui introduisent auprès de l'État pour évaluer l'œuvre d'un acteur politique. Les canaux de transmission ne sont pas les mêmes non plus, à savoir les rouages ordinaires de l'administration publique. Cela peut être les médias ou les réseaux sociaux qui véhiculent les images et autres formes d'expression impliquant l'attachement aux idéaux du pouvoir.

Le critère de lisibilité et d'illisibilité n'est pas à sens unique. Les hommes d'État des échelons inférieurs, eux aussi, guettent les espaces de pouvoir qui, d'en haut, émettent les ordres et donnent les orientations à suivre. Des formes d'adaptation sont possibles consécutivement à la diversité des formes que peuvent prendre ces ordres et ces orientations. Dans un autre sens, les hommes d'État émettent aussi des signaux vers les populations qu'ils administrent afin de recueillir leurs potentielles réactions face aux actions édictées d'en haut. Ces actions les rendent aussi lisibles puisque la population garde sa carte électorale en main pour les sanctionner le moment venu. Danser, chanter, clamer, discourir en faveur du régime en place et agir dans le sens de la communauté sont donc intimement liés. Cela a donc un lien avec le contrôle social et implique une redevabilité politique et sociale.

Comme pour Olivier de Sardan (2007), ce texte s'est intéressé à quelques catégories sociales, à savoir agents et fonctionnaires de l'État, acteurs institutionnels et du secteur associatif, usagers des services publics. 160 entretiens ont été réalisés et un questionnaire d'enquête a été administré à 352 personnes sélectionnées selon les critères des quotas² (Berthier 2009) dans la cité administrative de Maluku. Trois points structurent le présent article : un rappel historique du militantisme comme critère principal d'éligibilité en ce qu'il permet l'accès aux fonctions politiques ; les actions sociales du bourgmestre en tant que personnage politico-administratif d'envergure, et les différentes formes de frustrations et ressentiments consécutifs aux inégalités sociales que semblent avoir suscitées lesdites actions.

1. Le bourgmestre : mode d'accès et exercice du pouvoir

Comprendre le mode d'accès du bourgmestre au pouvoir, c'est comprendre les différentes relations de commandement (Mbembe 2000), d'obéissance et de collaboration qui s'établissent entre ce dernier, son administration ainsi que la population. D'après Copans (2001), comprendre les hommes au pouvoir est un impératif, tandis que (Blundo 2002) souligne l'importance de s'intéresser aux critères d'éligibilité et de légitimation des hommes politiques.

Militantisme et ambivalence dans le mode d'accès au pouvoir

Le militantisme a pendant longtemps constitué l'un des principaux critères d'accès aux fonctions d'État. S'intéresser à ce critère permet de répondre à la question de savoir si les différentes réformes internes (lois, décrets, ordonnances, actes, décisions) et externes (décentralisation) ont réussi à « faire évoluer les choses ».

Les constitutions de 1974 et de 1978 rappellent la constante ambivalence dans les critères de désignation des autorités politico-administratives au Zaïre. Ces dernières autorisaient la nomination des commissaires de zones dans les entités rurales tandis qu'elles prévoyaient l'organisation d'élections dans les entités urbaines. Les réformes envisagées à l'époque avaient fusionné le parti-État et l'Administration publique. Les préfets étaient des courroies de transmission entre l'État et la population. Nommés par Mobutu, ils juraient fidélité et exprimaient leur loyauté au « guide suprême ». Lors des manifestations publiques et dans leurs lieux de travail, ceux-ci arboraient les

² Dans le cadre d'une thèse entre la plateforme Afrique centrale du Partenariat pour la coopération et le développement de l'Université de Liège (Pacodel) et l'ERAIFT avec l'appui de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

symboles du parti et brandissaient l'effigie du chef de l'État. Des sanctions étaient prises depuis Kinshasa à l'endroit de quiconque ne respectait pas le critère du militantisme, compris comme une ferveur révolutionnaire et idéologique de l'agent territorial se manifestant par des danses, des chants et certaines clameurs publiques (Gould 1983).

Le commissaire de zone (actuel bourgmestre) avait l'obligation de procéder à l'inspection du territoire et d'établir des rapports mensuels à destination de l'autorité centrale, en plus de devoir surveiller les activités de l'Administration, contrôler les cours et tribunaux locaux, maintenir en bon état les routes et la production agricole, entretenir des contacts permanents avec la population et relancer les entreprises et structures économiques en faillite. Il lui était particulièrement enjoint d'appliquer les décisions du Gouvernement central et de gérer les problèmes quotidiens de son entité administrative. Ces tâches étaient aussi bien des obligations à remplir que des critères d'évaluation permettant de déceler les agents incompetents du système administratif. Ces politiques avaient cependant failli. Par conséquent, les conditions de travail et d'existence des agents territoriaux s'étaient dégradées tandis que l'Administration s'était mise au service d'abus de tous ordres (Callaghy 1984).

Le commissaire de zone était le représentant à la fois du parti au pouvoir et de l'Administration au niveau local. Son autorité était sans partage, sauf avec le commissaire sous-régional, qui pouvait transgresser ses fonctions hiérarchiques vis-à-vis de ses subalternes. Le commissaire de zone pouvait perdre son poste par révocation, vote majoritaire, décret du président de la République pour motifs de crimes financiers, d'inconduite notoire, d'erreurs ou de négligence dans l'exercice de ses fonctions, d'absence prolongée, d'indiscipline vis-à-vis du parti ou d'incompétence notoire (Gould 1983). Comme ailleurs en Afrique, le militantisme était devenu l'un des critères majeurs d'accès au pouvoir d'État à travers la possession de la carte de membre du parti (Moshonas 2012).

Actuellement, le bourgmestre, terme utilisé depuis l'avènement de l'AFDL (Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo) qui a mené *m'zee* Kabila au pouvoir en 1997, est la première autorité communale. Son mode d'accès au pouvoir est aussi ambivalent. Il combine les prérogatives constitutionnelles et les modalités politiques conjoncturelles à vocation pragmatique. En principe, il accède au pouvoir par élection selon les prescrits de la Constitution de 2006 (Englebert 2011). Votée lors du référendum de 2005 dans un contexte politique de sortie de guerre, cette constitution était considérée comme une panacée, puisque supposée mettre en place une sorte de démocratie idéalisée. Celle-ci fera rapidement face à des obstacles majeurs dus, en partie, à un problème de rationalisation des moyens et d'absence de volonté politique. Par conséquent, seules les élections présidentielles, législatives et provinciales ont été organisées.

L'élection des conseillers municipaux censés élire les bourgmestres n'a jamais eu lieu (Wagemakers 2014). Pour empêcher ce présumé vide juridique, le président de la République a dû nommer les bourgmestres. Une partie de l'opinion publique congolaise a considéré cette décision comme une violation de la loi-cadre tandis qu'une autre l'a considérée comme une obligation afin d'assurer la continuité de l'État. Bertrand (1998) estime, en effet, que l'État est censé jouer un rôle de premier rang en assumant toutes ses fonctions, dont celle de maître du jeu.

Cette politique ambivalente était un héritage colonial qui s'appliquait au niveau des critères de désignation des autorités politico-administratives après 1957. Ces critères permettaient l'élection des conseillers municipaux par la population. Ces derniers élisaient les bourgmestres qui attendaient ensuite d'être confirmés par l'autorité urbaine. À un deuxième niveau, un premier bourgmestre d'origine européenne était désigné et nommé par le gouverneur. Ce dernier lui était redevable et dirigeait chaque conseil municipal (Young & Turner 1985).

2. La double dimension de la redevabilité en politique, une composante renouvelée du militantisme

Le militantisme demeure répandu dans les institutions et entreprises de l'État, mais il a changé de forme et d'intensité. Il se manifeste aujourd'hui par une sorte d'allégeance ou d'activisme politique, mais qui agit dans le sens d'une double redevabilité, à savoir politique et sociale. Le militantisme est à ce titre un mécanisme de contrôle, dans la mesure où il rend lisible le bourgmestre dans un processus d'interaction avec l'État et la population.

2.1. *Redevabilité politique*

Bierschenk et Olivier de Sardan (1998) établissent un lien entre décentralisation et redevabilité politique en Afrique. En RDC, la redevabilité politique renvoie à un certain militantisme affiché à l'endroit du chef de l'État et se manifeste par le caractère obligatoire, pour le bourgmestre, de mentionner son nom dans toutes ses pratiques discursives lors des manifestations publiques ou sorties médiatisées. Tout se fait sous la bénédiction du chef de l'État. De cette approche émerge la représentation d'un personnage dont la pensée et le projet politique structurent toute l'activité politique à tous les niveaux et dans tous les lieux. Il faut manifester une allégeance au chef de l'État à travers les objets symboliques tels que ses portraits qui doivent clairement apparaître dans tous les bureaux, les insignes du parti au pouvoir tels que les étoles, les effigies, les calicots, les drapeaux du parti au pouvoir qu'il faut porter ou afficher lors des manifestations publiques, des chants à l'honneur du chef et du parti et, plus important,

l'évocation du nom du chef de l'État dans tous les discours et déclarations politiques. Le bout de phrase : « sous l'impulsion du chef de l'État » est ainsi devenu incontournable. Le militantisme se manifeste aussi sous la forme de la participation financière aux activités du parti. Des membres des partis au pouvoir se présentent généralement dans les bureaux des gestionnaires des établissements publics quelques jours après la nomination de ceux-ci. Ces émissaires sont généralement munis de fiches d'adhésion que les personnes nommées doivent signer, en précisant le volume de leur contribution financière et l'échéance du paiement.

Officiellement, l'argent sert à financer l'organisation d'événements politiques majeurs tels que les marches populaires, les meetings ou les campagnes. En retour, le parti promet de garantir les nominations futures ou le maintien en poste. Lors d'un entretien avec un agent communal, ce dernier nous informait que le bourgmestre était en train de recevoir à son domicile quelques personnalités locales du parti au pouvoir. Il avait fait venir le comptable de la commune. Pour l'agent communal, il était question de s'enquérir de la situation financière de la commune puisque le bourgmestre avait une réunion du comité fédéral dans l'après-midi. En tant que première personnalité du parti dans le district de la Tshangu, c'est lui aussi qui en est le premier pourvoyeur des finances dont il entend tirer les dividendes sur le plan politique. Puisque nous avons rendez-vous avec ce dernier et qu'il n'avait pas pu nous recevoir au bureau communal, il a signifié à son secrétaire particulier de nous enjoindre de le suivre au bureau du parti situé à une trentaine de minutes de Maluku. Là nous avons trouvé un groupe de femmes mobilisées qui scandait des chants à la gloire du bourgmestre et du chef de l'État :

« *iya oh ! oh ! (2x) oy'aboyi na ye Kabila eh ! eh ! oy'aboyi na ye Kabila, alongua na Congo eh ! Iya oh ! oh ! (2x) oy'aboyi na ye Epiana eh ! eh ! oy'aboyi na ye Epiana, alongua na Tshangu eh !* » (« Qu'il en soit ainsi : que celui qui ne veut pas de Kabila quitte le Congo ! Qu'il en soit ainsi : que celui qui ne veut pas d'Epiana quitte la Tshangu. »)

Le militantisme oblige aussi certaines franges de la population à se rendre lisibles vis-à-vis de l'autorité. Ces chants constituent une marque de prestige et affirment la gloire de l'hôte qui se sent valorisé et l'encouragent à s'investir davantage. De tels gestes ont l'avantage de conférer au bourgmestre une notoriété à laquelle peu de gens peuvent prétendre dans cet espace électoral très compétitif qu'est le district de la Tshangu. À la fin de notre interview avec le bourgmestre, ce dernier s'est rendu dans une salle remplie de monde qui l'attendait, avant de commencer la réunion. Tout le monde avait arboré les insignes et signes distinctifs du parti. À son entrée dans la salle, tout le monde s'est levé et on a entonné l'hymne national avant de lui accorder la

parole. La coutume veut qu'après de tels hommages et une telle présence, l'hôte de la cérémonie remette quelques sous en guise de frais de transport.

2.2. *Redevabilité sociale*

La redevabilité sociale consiste en l'idée d'un investissement social dans l'intention d'en retirer des dividendes politiques. Le bourgmestre a l'obligation d'innover afin d'assurer son propre maintien ou une victoire lors des échéances électorales futures. Avant même sa désignation, le bourgmestre s'investissait déjà dans des œuvres d'utilité sociale (rétablissement du courant électrique, lutte antiérosive, etc.). En intervenant par des actions sociales, le bourgmestre devient ainsi lisible vis-à-vis de ses futurs électeurs qui considèrent son action ou son inaction comme autant de moyens de contrôle. Dans le territoire périurbain de Maluku, où la carence des services publics est criante, ce critère est de taille pour influencer l'autorité coutumière. Le bourgmestre Papy Epiana³ est membre de l'ethnie teke autochtone. Il doit donc en partie son pouvoir aux chefs coutumiers qui ont bénéficié des consultations secrètes des services de l'intérieur et des renseignements censés émettre un avis sur la désignation du bourgmestre. La qualité de la collaboration entre le bourgmestre et l'autorité coutumière est ainsi nécessaire pour garantir la paix sociale dans une région considérée à risque potentiel d'insécurité, puisqu'ouverte à plusieurs provinces et à la République du Congo. Il est important par ailleurs pour les autorités politiques au pouvoir de s'assurer de l'ancrage social et surtout des relations privilégiées du futur bourgmestre avec les autorités traditionnelles, parce que les chefs coutumiers sont porteurs des revendications sociales à la base en même temps qu'ils sont les dépositaires traditionnels du foncier (Mavakala 2015). Poser des actes en faveur de la communauté est donc doublement bénéfique pour le candidat bourgmestre qui obtient de la sorte le double assentiment et de la population et des chefs coutumiers qui doivent lui produire une sorte de verdict social en se basant sur sa sociabilité.

3. Place du bourgmestre comme personnage politique phare

Centralisation du pouvoir et autonomie

À l'époque de Mobutu, le pouvoir d'État était fortement centralisé (Callaghy 1984). Aujourd'hui, les bourgmestres centralisent encore la gestion administrative (Moshonas 2012). Il s'agit d'une sorte de micro-centralisation du pouvoir qui ne s'écarterait pas totalement de la ligne directrice de la hiérarchie politique. Comme le soulignent Wagemakers &

³ Papy Epiana est né en 1975 (certains enquêtés parlent de 1978) dans le village Kimpoko.

Bach (2013), la centralisation du pouvoir fait du bourgmestre un segment de l'État central et donc un gage de la continuité de l'action de l'État. Les agents communaux reconnaissent la forte centralisation du pouvoir du bourgmestre, à savoir « une capacité d'action dans le sens d'une réponse aux problèmes immédiats de la vie courante dans leur entité géographique ». Le bourgmestre est alors considéré comme un acteur-clé à qui la communauté impute la réussite de toutes les actions qui fleurissent dans la commune. « C'est le catalyseur du développement puisqu'il canalise tous les efforts et donne l'impulsion à tous les acteurs du développement », dira un enquêté.

Son rôle central veut qu'aucune activité ne puisse être réalisée sans qu'il en ait été au préalable informé. Le bourgmestre doit ainsi apposer sa signature sur tous les actes et documents administratifs. Par exemple, un document foncier qui ne porte pas sa signature n'est pas sécurisé. Cette fonction de sécurisation foncière est d'ailleurs largement documentée en Afrique de l'Ouest, où Chimhowu et Woodhouse (2006) soulignent la valeur d'un document foncier, officiel ou non, porteur d'un cachet de l'Administration publique. Cette fonction centralisatrice donne au bourgmestre une certaine autonomie d'action : il peut bien recevoir des ordres et des directives de la hiérarchie administrative, mais qu'il peut ne pas exécuter, en exploitant des zones d'incertitudes (Riutort 2017), selon les priorités de son projet politique. Cette sorte d'autonomie lui permet d'entreprendre les activités de développement de sa commune qu'il juge pertinentes, comme la récente construction de deux bâtiments administratifs qui abritent actuellement la maison communale et les bureaux de quelques services.

4. Le bourgmestre et les œuvres « d'utilité sociale »

4.1. L'Association pour le Développement communautaire (ADC)

L'État peut avoir échoué dans son projet d'implanter un pôle de développement à Maluku. L'État peut cependant se redéployer de plusieurs autres manières pour servir l'intérêt général. « Cinq chantiers » ou « Révolution de la modernité » sont autant de projets y afférent. Au-delà de l'État, les acteurs locaux (Li 2005) aussi ont leurs propres projets d'amélioration des conditions de vie. Penser développement est ainsi une question de topographie (Ferguson 1998 ; Gupta & Ferguson 2002), dans la mesure où les interventions se situent à plusieurs échelons de pouvoir.

Chez Foucault, le concept de gouvernementalité renvoie à « la capacité pour quelqu'un de savoir disposer d'une certaine mentalité, d'un certain mode particulier de penser, des stratégies particulières pour s'attaquer à certains problèmes eux-mêmes particuliers » (Blundo & Le Meur 2009 : 10-11). Le bourgmestre se soumet quotidiennement à cet exercice. Disposant de peu de moyens, ce dernier doit user d'une certaine ingéniosité pour faire

correspondre son projet politique à ses œuvres d'utilité sociale. Lund (2006), dans *Twilight Institutions*, développe l'idée des institutions qui, évoluant à l'ombre de l'État, négocient, forgent des alliances ou entrent en compétition pour offrir des services publics. Spécifiquement à Maluku, l'autorité publique est fondamentalement incarnée dans la personne institutionnalisée du bourgmestre. Ce dernier est le président-fondateur de l'ONG ADC qui appuie la population dans la création de petites et moyennes entreprises en lui apportant une assistance sociale. ADC comprend le centre hospitalier Sephora, les écoles Nzamu, l'Institut technique médical de Maluku, l'Institut supérieur d'enseignement technique de Maluku, la fondation et le centre culturel Papy Epiana ainsi que des plantations. L'ONG est ainsi un espace d'intersection entre société et État par l'intermédiaire du bourgmestre qui s'autonomise pour y appliquer la politique du chef de l'État.

Grâce à cette ONG, les chefs de services de la commune ainsi que les membres de leur famille ont droit à des soins médicaux à travers une mutuelle de santé qu'elle a mise en place. Les chefs de services de la commune y versent leur prime mensuelle de 10 000 FC (7,5 USD). Certains agents et fonctionnaires de l'État interrogés à ce sujet pensent que cet argent provient de la Siforco (Société industrielle et forestière du Congo), tandis que d'autres croient qu'il s'agit d'une prime provenant de l'Hôtel de ville que la commune retient à la source afin de la reverser chez ADC. L'infirmier titulaire du centre de santé Sephora précisera que cet argent provient d'une clause sociale entre Siforco et l'administration communale. Les chefs coutumiers prétendent, quant à eux, que cette clause sociale liait l'entreprise et l'autorité coutumière. L'origine de l'argent ne semble cependant pas constituer un souci pour les bénéficiaires des soins qui pensent qu'il s'agit là d'une mesure salubre à l'actif du bourgmestre.

Sur le plan de l'éducation, le complexe scolaire Nzamu et ses succursales ont été implantées dans les entités rurales de la commune afin d'aider les élèves de ces milieux, qui effectuaient entre six à dix kilomètres à pied pour se rendre à l'école. Les parents d'élèves inscrits dans les écoles du bourgmestre peuvent aussi payer la moitié des frais scolaires s'ils possèdent la carte de membre de la mutuelle de santé. Ces écoles s'ajoutent à celles que le gouvernement Matata Ponyo avait construites dans le cadre d'un programme de construction de 1000 écoles/an. De nos entretiens, il ressort que le bourgmestre a dû exercer un plaidoyer auprès du ministre de l'Éducation de l'époque afin d'obtenir la construction de quatre écoles supplémentaires à Maluku-centre, Nguma, Mbankana et Bitu. Le bourgmestre a aussi facilité l'éclosion d'écoles privées et conventionnées dans une commune dont on disait que le peuple autochtone était réputé pour son hostilité vis-à-vis de l'éducation.

4.2. *Le bourgmestre, les entreprises et le milieu associatif*

Le bourgmestre est censé s'occuper de tous les secteurs vitaux de la vie sociale à Maluku. Ses propres moyens et la contribution de l'ONG (1 USD/membre/mois) ne suffisent pas, cependant. Comme ailleurs en Afrique, le bourgmestre doit impliquer les structures formelles et informelles de sa commune (Blundo & Olivier de Sardan 2001) pour offrir des services publics (Poncelet *et al.* 2010 ; Englebert 2011). Chefs coutumiers, entreprises, ONG, églises, notables et particuliers sont mis à contribution pour résoudre des problèmes comme la lutte contre les érosions, le curage des caniveaux, la réparation des routes, etc. Cette stratégie du bourgmestre qui consiste à faire intervenir les entreprises locales dans l'effort de développement est ainsi socialement acceptée. C'est ainsi que ce dernier a réussi à obtenir en faveur des agents et fonctionnaires de la commune des logements dans les camps⁴ de la Sosider, du carburant et des engins de la Siforco afin de l'aider à désensabler les routes principales ou à curer les caniveaux, le tracteur du projet d'agroforesterie et le puits de carbone « Ibi village » du professeur Jean Lejoly pour ses plantations ainsi que l'occupation de l'espace vert de l'hôtel Petit Paradis de la famille Georges Lopes (défunt frère d'Henri Lopes, ancien ministre, Premier ministre du Congo Brazzaville, ambassadeur de son pays en France et directeur général de l'Unesco) pour recevoir ses invités de marque.

4.3. *Rôle du bourgmestre dans l'atténuation des conflits du domaine foncier*

L'ombre du bourgmestre est partout, y compris dans l'atténuation des conflits entre l'État et le pouvoir coutumier. Maluku comprend 10 groupements et 448 villages. Les chefs coutumiers y possèdent des pouvoirs et entretiennent des rapports étroits avec ces derniers. Cela lui permet de se placer au centre sur la question de la préséance revendiquée concurremment entre l'État et l'autorité traditionnelle au sujet du foncier. D'après un enquêteur, le bourgmestre considère les chefs coutumiers comme ses « propres parents », de qui il obtient des « bénédictions », tandis que ceux-ci le considèrent comme leur « propre enfant », de qui ils attendent des garanties sur la préservation du domaine foncier et l'amélioration du bien-être de la population.

4.4. *Le bourgmestre dans les représentations mentales de la population*

À l'instar de Wagemakers et Bach (2013), qui considèrent les territoires périurbains comme des lieux de rencontre d'agendas du local et du global, Maluku se trouve désormais à la croisée des chemins des programmes des

acteurs locaux, nationaux (ONG, associations et partenaires privés) et des bailleurs de fonds (Banque mondiale). Placé au centre d'une gouvernance négociée (Titeca & de Herdt 2011), dans la mesure où l'État, les institutions de développement et le monde associatif produisent conjointement les services publics (Olivier de Sardan 2009), Maluku est devenu le réceptacle des projets de développement. Depuis 2012, les travaux pour l'implantation du marché international de Bukanga Lonzo dans le cadre des zones économiques spéciales (ZES) ont commencé, tandis que Midema (Minoterie de Matadi) ainsi que d'autres grands projets s'y sont implantés. Le bourgmestre a personnellement accueilli dans ses bureaux les réunions sur le processus de déguerpissement et de remboursement des familles délogées du site d'implantation de la ZES. L'usine de recyclage et de fabrication de produits plastiques récemment acquise par des Indiens, l'ONG internationale Vision mondiale qui intervient dans la construction d'écoles et d'infrastructures sanitaires et dans la distribution du petit matériel aratoire, quatre nouvelles stations à essence permettant aux baleinières d'accoster dans les ports de Maluku pour se ravitailler en carburant ainsi que l'implantation des antennes des entreprises de téléphonie cellulaire sont considérés comme l'émanation du bourgmestre, qui se retrouve dans toutes les conversations et les discussions, même les plus banales.

4.5. *Sources de financement des actions du bourgmestre*

La première source officielle de financement de ses actions, c'est la rétrocession. Le gouvernement provincial est censé en effet rétrocéder aux entités administratives inférieures 40 % des recettes générées par ces dernières. En réalité, elles ne rétrocèdent forfaitairement que 10 000 USD le mois payés deux mois sur douze, soit 20 000 USD sur toute l'année. Cette rétrocession bénéficie par ailleurs d'une clé de répartition imposée par la hiérarchie urbaine. Néanmoins, au niveau local, une autre clé de répartition établie par l'autorité communale réoriente l'essentiel de ces revenus vers la rémunération de la haute hiérarchie de la commune qui ne bénéficie pas d'un salaire officiel. Une autre partie de cet argent sert aux activités de réhabilitation de la commune et une dernière à réaliser des interventions ponctuelles auprès des agents frappés par une quelconque indigence sociale.

Le gros du financement provient de la vente des terrains et des actes de propriété y afférent. Lors de chaque processus d'allotissement, les chefs coutumiers réservent la moitié des terrains au bourgmestre. En réalité, les chefs coutumiers devaient réserver cette moitié à l'État qui doit assurer la construction des biens collectifs comme les marchés et les stades. Une fois ces terrains acquis, le bourgmestre procède à son tour à une nouvelle distribution dans ses différents réseaux ou négocie et monte les enchères sur les prix des terrains. Un enquêteur avançait qu'une concession d'une valeur de 1000 USD auprès des chefs coutumiers pouvait être proposée par le bourgmestre à

⁴ Construits par les Italiens en 1972.

50 000 USD auprès d'une clientèle dorée de Kinshasa encouragée par l'idée de se retrouver dans le sillage de la ferme Espoir appartenant au chef de l'État. Les prix des documents et titres fonciers sont fixés par l'État dans le canevas budgétaire. Les prix réels sont fixés, par contre, à « la tête du client ». Un client affichant une « bonne présentation » paiera plus, soit entre 20 et 250 USD. D'après le chef du service de l'urbanisme, la commune octroie près de 450 documents par an issus du seul service de l'urbanisme.

Un ami et travailleur dans un établissement du bourgmestre pense plutôt que sa fortune proviendrait de son rôle joué dans la construction de la ferme Espoir à Kingakati. En tant que première personnalité de la commune, c'est à lui qu'incombait, en effet, la charge de coordonner les travaux de construction de la ferme, dont il aurait tiré les dividendes politiques et économiques.

5. Émergence d'une opposition locale latente mais parfois violente

La politique générale du bourgmestre n'a pas manqué de lui attirer l'hostilité d'une opposition locale éparse, mais bien réelle, ses actes le rendant aussi lisible par les couches sociales subalternes que par ses détracteurs politiques.

Pendant les interviews, quelques agents et fonctionnaires de l'État se plaignaient du mode organisationnel de la commune qui serait différent de celui des communes urbaines. Le fonctionnement de la commune s'apparenterait à une structure tribale ou coutumière. La dimension ethnique ou tribale apparaît dans les travaux de (Schatzberg 1981), qui avait identifié la coexistence des classes sociales et de l'ethnicité pendant le règne de Mobutu. Des agents mutés à Maluku s'étonnaient du fait que le bourgmestre, son adjoint, les deux chefs de bureau et la plupart des chefs de service appartiennent tous à l'ethnie teke. Et le bourgmestre est par ailleurs accusé d'ethnicisme lorsqu'il offre gratuitement et discrètement des lopins de terre aux chefs de service teke dans un objectif inavoué de maintenir la domination ethnique sur le foncier.

En outre, les membres des structures sociales du bourgmestre se plaignent de ses attitudes lorsque ce dernier se sert de ses structures pour nourrir ses propres ambitions politiques. Dans un premier temps, le bourgmestre verrait d'un très mauvais œil ses collaborateurs qui ne participent pas aux réunions politiques qu'il organise en faveur du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie), le parti politique au pouvoir. Il lui est reproché de rechercher éperdument l'adhésion de tous à son parti politique. Et pourtant, certains de ses collaborateurs appartiennent à des partis politiques de la majorité présidentielle, plateforme dont le PPRD fait partie. L'attitude du bourgmestre se caractériserait par une certaine

méfiance au point de retirer certaines responsabilités à ses collaborateurs ou de restreindre l'étendue de ses relations personnelles, qui se limiteraient à une distraite salutation. Le bourgmestre utiliserait aussi l'argent généré dans ses structures sociales pour alimenter ses activités au niveau du parti politique. Ses agents sont donc impayés. La réunion organisée pendant la saison sèche en 2017 a failli tourner au vinaigre. Le bourgmestre, qui avait promis d'apurer les arriérés de salaire de ses agents, n'a pu offrir à chacun que 50 USD, même pas un mois de salaire. Politiquement, son image est évidemment bien soignée, au point qu'il est devenu secrétaire exécutif provincial du district de la Tshangu pour le compte de son parti. Interrogé sur le regain de l'opposition à son égard, le bourgmestre nous a répondu : « C'est normal, tous les enfants de Dieu sont toujours combattus. Je ne suis qu'un bouc-émissaire ».

L'opposition politique locale au bourgmestre est principalement composée de deux membres de sa famille politique : l'oncle, docteur Nku Imbie, ancien gouverneur de la ville de Kinshasa, et le neveu, Papy Kale Lobobi, ancien bourgmestre de Maluku et actuel questeur de l'assemblée provinciale de Kinshasa. D'après le secrétaire particulier du bourgmestre, les deux auraient vu d'un mauvais œil l'arrivée de Papy Epiana au poste de bourgmestre. L'oncle, qui occupe des fonctions importantes au sommet du PPRD, serait en train de fomenter un coup contre le bourgmestre. On impute à ce duo la suspension du bourgmestre, en 2010, et le récent conflit entre Papy Epiana et Papy Kale Lobobi autour de la ZES, en 2018. La raison officielle de sa suspension en 2010 était pourtant son refus d'obtempérer à la mesure du gouvernement local d'interdire la vente de boissons alcoolisées fortes en sachet prisées par les gangs de jeunes dénommés « *kuluna* » (Kuna Maba & Mavakala 2015). En 2018, Papy Kale Lobobi avait organisé une marche populaire impliquant les « déguerpis » de la ZES et lu un communiqué sur les écrans de la télévision reprochant au bourgmestre d'avoir orchestré ledit déguerpissement de la population. En réaction, le bourgmestre, par voie de presse, avait justifié l'acte du député comme un coup de colère du fait de l'expropriation de l'une de ses parcelles se trouvant dans le périmètre de la ZES.

Conclusion

Dans ce texte, il a été question, au-delà de l'État, de répondre à la question de savoir quel rôle l'Administration a joué dans la délivrance des services publics dans le territoire périurbain de Maluku, dans un contexte de faillite des entreprises publiques. Ces dernières s'étaient préoccupées d'organiser les services publics selon une approche systémique, qui faisait de la cité de Maluku un pôle de développement. Notre réflexion s'est orientée vers l'analyse du pouvoir au niveau de l'administration locale, à travers le

personnage et les actions du bourgmestre. Les proches du bourgmestre (secrétaires particuliers, amis d'enfance, agents et fonctionnaires de l'État, travailleurs dans ses institutions) ainsi que lui-même se sont prêtés à l'exercice de l'enquête. Tous ont précisé les modalités d'accès au pouvoir à la maison communale, les différentes actions sociales du bourgmestre et leurs objectifs, les différents mécanismes de financement desdites actions sociales et les différentes inégalités et oppositions locales suscitées par ses actions.

Les résultats présentés dans ce chapitre ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- le bourgmestre est le personnage-phare dans la commune de Maluku ;
- se servant de sa position, le bourgmestre joue le rôle d'intermédiaire entre l'État, les institutions locales et sa communauté ;
- le militantisme comme mode d'accès au pouvoir survit, mais a été renouvelé et a innové, faisant du bourgmestre un intermédiaire politique et social ;
- ce rôle d'intermédiaire l'autorise à mener des actions à la fois en faveur des instances politiques supérieures, de la population et de lui-même, ce qui constitue un changement dans les mécanismes de contrôle au niveau du *local-level politics* ;
- sa stratégie politique lui permet de conserver le pouvoir et de se projeter dans l'avenir, malgré une opposition politique locale plurielle, discrète mais active.

Le travail qui s'achève a mobilisé un cadrage théorique pluriel. Avant tout, les travaux de Bierschenk et Olivier de Sardan au Bénin ont permis la compréhension des transformations générées par la décentralisation à Maluku. Ces transformations ont concerné la survivance du militantisme renouvelé et réorienté afin de produire des zones de manœuvre à l'intérieur desquelles le bourgmestre opère. Ensuite, l'ouvrage de Giovanni Levi, analysé par Marc Abélès, a permis la compréhension du mode d'exercice du pouvoir en se concentrant sur l'histoire socio-politique du bourgmestre, afin d'explorer l'univers administratif et politique des arènes politiques de Maluku. Enfin, cet article a bénéficié des apports théoriques des travaux de Scott, Murray Li, Das et Poole ainsi que de Blundo et Le Meur. Nous avons adopté l'idée de la production du territoire afin de rendre compte de la spécificité des services publics rendus dans l'espace périurbain de Maluku. Maluku est désormais un espace modifié, tout d'abord par les usines de l'État, puis par les acteurs locaux, particulièrement le bourgmestre, qui s'est positionné comme intermédiaire dans la délivrance des services publics

après la faillite desdites entreprises. Ses actions lui ont permis de se rendre lisible envers l'État et la communauté.

Bibliographie

- Abélès, M. 1991. « G. Levi, Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle ». *L'Homme* 31 (117) : 185-186.
- Anders, G. 2010. *In the Shadow of Good Governance. An Ethnography of Civil Service Reform in Africa*. Leiden : Brill (« Afrika-Studiecentrum Series »).
- Behrends, A., Park, S.-J. & Rottenburg, R. 2014. « Travelling Models: Introducing an Analytical Concept to Globalization Studies ». In S.-J. Park, R. Rottenburg & A. Behrends (éd.), *Travelling Models in African Conflict Management: Translating Technologies of Social Ordering*. Leiden : Brill (« Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies », n° 13), pp. 1-40.
- Berthier, N. 2009. *Les Techniques d'enquête en Sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés*, 3^e édition. Paris : Armand Colin.
- Bertrand, A. 1998. « Gestion étatique ou gouvernance locale ? » In Ph. Lavigne Delville (éd.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala/Coopération française, pp. 40-45.
- Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.-P. 1998. « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives ». In Th. Bierschenk & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala, 300 p.
- Blundo, G. & Olivier de Sardan, J.-P. 2001. *La Corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest*. Paris : Politique africaine.
- Blundo, G. 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais ». *Cahiers d'études africaines* 35 (137) : 73-99.
- Blundo, G. 2002. « La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploitation empirique ». *La Gouvernance en Afrique au quotidien* : 23-24.
- Blundo, G. & Le Meur, J.-P. 2009. « An Anthropology of Everyday Governance: Collective Service Delivery and Subject-Making ». In G. Blundo et P.-Y. Le Meur (éd.), *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*. Leiden : Brill (« African Social Studies Series », n° 19), pp. 1-37.
- Callaghy, T.-M. 1984. *The State-Society Struggle. Zaïre in Comparative Perspective*. New York : Columbia University Press.
- Chimhowu, A. & Woodhouse, P. 2006. « Customary vs. Private Property Rights? Dynamics and Trajectories Vernacular Land Markets in Sub-Saharan Africa ». *Journal of Agrarian Change* 6 (3) : 346-371.
- Copans, J. 2001. « Afrique noire : un État sans fonctionnaires ? ». *Autrepart* 20 (4) : 11.
- Das, V. & Poole, P. (éd.). 2004. *Anthropology in the Margins of the State*. Santa Fe : School of American Research Press.

- Englebert, P. 2011. *Décentralisation, incertitude et despotisme de proximité en République démocratique du Congo*. Bruxelles.
- Ferguson, J. 1998. « Transnational topographies of power. Beyond “the State” and “Civil Society” in the Study of African Politics ». In H.S. Marcussen & S. Arnfred. Roskilde (éd.), *Concepts and Metaphors: Ideologies, Narratives and Myths in Development Discourse*, pp. 45-71.
- Gallez, E. & Rubbers, B. 2010. « Beyond Corruption The Everyday Life of a Justice of the Peace Court in the Democratic Republic of Congo ». In *The Games of the Rule. The Practical Norms of Real Governance in Sub-Saharan Africa*, Londres : Routledge, pp. 245-262.
- Gallez, E. & Rubbers, B. 2015. « Réformer la “justice de proximité” en RD Congo. Une comparaison entre tribunaux coutumiers et tribunaux de paix à Lubumbashi ». *Critique internationale* 66 (1) : 145-164.
- Gould, D.-J. 1983. *Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World: The Case of Zaire*. New York : Pergamon Press.
- Gupta, A. & Ferguson, J. 2002. « Spatialising States: Towards an Ethnography of Neoliberal Governmentality ». *American Ethnologist* 29 (4): 981-1002.
- Kuna Maba, G. & Mavakala, K. 2015. *Le Phénomène Kuluna à Kinshasa. Évolution et stratégies de juggle de la criminalité en bande organisée en milieu urbain*. Saarbrücken : Éditions universitaires européennes.
- Li, T. 2005. « Beyond “the State” and Failed Schemes ». *American Anthropologist* 107 (3) : 383-394.
- Lund, C. 2006. « Twilight Institutions, Public Authority and Political Culture in Local Contexts ». *Development and Change* 37 (4) : 685-705.
- Mavakala, K. 2013. « Acteurs politiques et votants congolais sur médiacongo.net. Une analyse du comportement électoral ». *Médiatiques. Récit et société. Les élections de 2011 en RD Congo* : 35-41.
- Mavakala, K. 2015. « Conflits Réserve de Bombo-Lumene vs Communautés locales de Mbankana au plateau des Bateke. Analyses et perspectives pour une gouvernance participative ».
- Mbembe, A. 2000. *De la post-colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- Moshonas, S. 2012. « Beyond the Governance State : Aid Relations and State Reforms in the Democratic Republic of Congo », p. 276.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2007. « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains ». *Revue Tiers Monde* 191 (3) : 543.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2009. « State Bureaucracy and Governance in Francophone West Africa : An Empirical Diagnosis and Historical Perspective ». In G. Blundo & J.-Y. Le Meur (éd.), *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*, pp. 39-71.

- Olivier de Sardan, J.-P., Aïssa Diarra & Mahaman Moha. 2017. « Travelling Models and the Challenge of Pragmatic Contexts and Practical Norms: The Case of Maternal Health ». *Health Research Policy and Systems* 15 (suppl. 1).
- Poncelet, M., André, G. & De Herdt, T. 2010. « La Survie de l'école primaire congolaise (RDC) : Héritage colonial, hybridité et résilience ». *Autrepart* 54 (2) : 23.
- RDC. 2006. « Constitution de la République démocratique du Congo ». *Journal officiel de la République démocratique du Congo* : 80.
- Riutort, P. 2017. *Précis de Sociologie*, 4^e édition. Paris : Presses universitaires de France.
- Schatzberg, M.-G. 1981. « Ethnicity and Class at the Local Level: Bars and Bureaucrats in Lisala, Zaire ». *Comparative Politics* 13 (4) : 461-478. Disponible sur <http://www.Jstor.Org>
- Scott, J. C. 1998. *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven : Yale University Press (« Yale Agrarian Studies Series »).
- Titeca, K. & De Herdt, T. 2011. « Real Governance beyond the “Failed State”: Negotiating Education in the Democratic Republic of the Congo ». *African Affairs* 110 (439) : 213-231.
- Theodore, T. & Cogels, S. 2007. *Gouvernance environnementale dans les espaces périurbains d'Afrique centrale*. Bruxelles : GEPAC/ULB.
- Wagemakers, I. 2014. « The Periphery Revisited. Understanding Local Urban Governance in the Context of Rapid Urban Expansion and Weak State Institutions ». University of Antwerp.
- Wagemakers, I. & Bach, J.-N. 2013. « Les défis de l'intervention. Programme d'aide internationale et dynamiques de gouvernance locale dans le Kinshasa périurbain ». *Politique africaine* 129 (1) : 113-139.
- Young, C. & Turner, T. 1985. *The Rise and Decline of the Zairian State*. Madison : The University of Wisconsin Press.